

# Journal

encorp re  
RECYCLE

4 800 000 000

DEPUIS 1992, ENCORP ATLANTIQUE A RECYCLÉ PLUS DE 4,8 MILLIARDS DE RÉCIPIENTS À BOISSON AU N.-B.!

## HIVER 2024

### ► REMBOURSEMENT INTÉGRAL DES CONSIGNES

Il y a tout lieu pour les consommateurs d'être fébriles, car le passage à la responsabilité élargie des producteurs (REP) dans le cadre du Programme de gestion des récipients à boisson aura pour eux un avantage immédiat : à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024, ils se verront rembourser dans les CR l'intégralité de la consigne payée sur les récipients à boisson, ce qui marque un tournant par rapport au système de remboursement partiel en vigueur depuis plus de 30 ans maintenant. Encorp prévoit souligner ce changement positif au moyen d'une campagne publicitaire intitulée « *Pleine consigne : recycler, ça rapporte.* » La campagne, qui se déroulera d'avril à décembre 2024, comprendra des publicités en ligne géociblées sur divers sites Web, plateformes de médias sociaux et appareils mobiles, des publicités dans les journaux, à la radio et sur Spotify, des publicités en magasin sur les systèmes de sonorisation et les écrans numériques d'épicerie, de pharmacies, de restaurants, de centres commerciaux et de cinémas, ainsi que des panneaux d'affichage numérique extérieurs et des publicités dans les transports en commun (autobus). De plus, tous les CR recevront de nouvelles affiches et de nouveaux documents d'information à l'intention des consommateurs.

Sensible aux inquiétudes des CR qui craignent que les consommateurs n'accumulent les RBV pour ensuite les submerger le 1<sup>er</sup> avril, Encorp ne commencera à diffuser les publicités concernant le remboursement intégral de la consigne qu'après un lancement médiatique prévu pour le Jour de la Terre (le 22 avril 2024).

### ► HEURES D'OUVERTURE LE SAMEDI

Avec l'introduction du remboursement intégral de la consigne le 1<sup>er</sup> avril 2024, les CR devraient s'attendre à une augmentation des volumes de retour de RBV au cours de la prochaine saison de pointe, leurs clients habituels risquant de les visiter plus souvent, tandis que de nouveaux clients pourraient rapporter des RBV pour la toute première fois. De ce fait, l'entente de service de deux ans d'Encorp pour les CR exige que ceux-ci soient ouverts et accessibles au public pendant au moins huit heures le samedi, du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre. Le samedi pourrait rapidement devenir le jour le plus chargé dans les centres. Encorp a l'intention de les inciter à ouvrir plus longtemps ce jour-là au moyen d'une campagne promotionnelle qui en fera officiellement le « *Jour du recyclage au N.-B.* ». Différentes publicités sur ce thème seront lancées à l'occasion du Jour de la Terre et se poursuivront jusqu'au début de l'automne.

### ► SYSTÈME DE POINT DE VENTE OBLIGATOIRE

Afin d'améliorer l'efficacité du nouveau Programme de gestion des récipients à boisson à REP, tous les CR devront désormais utiliser le système de point de vente (PDV) *EnSys-Connex* d'Encorp, comme le prévoit l'entente de service de deux ans conclue avec cette dernière. *EnSys-Connex* est un système informatique conçu par Encorp spécialement pour les CR, qui facilite la gestion du processus de remboursement des récipients à boisson vides (RBV). Il comprend des outils tels qu'une caisse enregistreuse, des postes de comptage et des outils d'inventaire et d'expédition. Pour de plus amples renseignements et des témoignages d'exploitants l'ayant déjà mis en œuvre à leur CR, consultez notre nouvelle page Web *EnSys-Connex* ([encorpatl.ca/proprietaires-cr/pdv-ensys-connex](http://encorpatl.ca/proprietaires-cr/pdv-ensys-connex)). Si votre CR n'a pas encore procédé à l'installation de notre système point de vente *EnSys-Connex*, nous vous conseillons vivement de communiquer avec Patrick Surette à [patrick.surette@encorpatl.ca](mailto:patrick.surette@encorpatl.ca) ou au 506.389.7320, poste 1424, pour programmer votre installation gratuite avant la saison printemps/été, qui s'annonce très chargée.

### ► PREUVE D'ASSURANCE

L'entente de service de deux ans d'Encorp avec les CR stipule que tous les CR doivent être en mesure de fournir la preuve d'une assurance responsabilité civile générale et d'une assurance contre les dommages matériels. Les exploitants de CR qui prévoient connaître des difficultés pour se conformer à cette exigence sont encouragés à communiquer rapidement avec le directeur des opérations d'Encorp, Gilles Doucette ([gilles.doucette@encorpatl.ca](mailto:gilles.doucette@encorpatl.ca) ou 506.389.7325). Le non-respect de cette exigence pourrait influencer sur la capacité d'Encorp à poursuivre ses engagements commerciaux avec les CR concernés.

## UN NOUVEAU DÉPART!



La modernisation tant attendue du Programme de gestion des récipients à boisson du Nouveau Brunswick selon le nouveau modèle de responsabilité élargie des producteurs (REP) est sur le point de commencer! Dans cette perspective, Encorp a mis sur pied un grand nombre de nouvelles initiatives qui devraient plaire aux exploitants de centres de remboursement (CR) et aux consommateurs. Une nouvelle liste de tris simplifiée et le remboursement complet de la consigne versée par les consommateurs sur les récipients à boisson comptent parmi les principaux éléments qui seront mis en œuvre à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Nous organiserons également, en février, des réunions régionales à l'échelle du Nouveau-Brunswick pour les exploitants de CR. Celles-ci viseront à les informer des derniers développements dans le cadre du nouveau programme de REP et à leur en apprendre davantage sur la transition. Il y sera également question des ententes de service de deux ans pour les CR, et de l'information générale sur les opérations et la logistique leur sera communiquée.

**Soulignons que le défi global dans l'accroissement du taux de récupération des récipients à boisson vides (RBV) au Nouveau-Brunswick ne concerne pas nécessairement la clientèle actuelle des CR, mais plutôt les personnes qui hésitent à se rendre dans les quelque 70 centres de la province.** De récentes études de consommation ont permis à Encorp de cerner les groupes démographiques prioritaires, notamment les jeunes adultes

âgés de 18 à 35 ans et les parents occupés âgés de 45 ans et moins. Ce sont ces groupes démographiques qui gagneront à être ciblés dans les efforts de promotion du recyclage déployés par Encorp au fur et à mesure que des améliorations seront apportées à l'expérience de retour/remboursement des RBV.

Parallèlement, nous sommes ravis des résultats de notre programme *Héros du recyclage à l'école* depuis son lancement à l'automne 2023. Le programme a mobilisé près de quarante écoles, qui collaborent avec les CR locaux pour recycler les RBV. Nous aimerions atteindre près du double d'ici la fin de l'année 2024 (avec l'inscription d'au moins 75 écoles avant le 31 décembre 2024) et élargir l'initiative jusqu'à ce que toutes les écoles publiques de la province (près de 325) y participent. Notre initiative de recyclage scolaire n'a pas uniquement pour but d'augmenter le taux de récupération global de RBV, mais aussi d'éduquer et de cultiver une nouvelle génération de recycleurs.

Nos efforts pour accroître les volumes de récupération de RBV nécessiteront une certaine normalisation parmi les CR. À l'avenir, notre relation avec leurs exploitants se doit d'être avant tout une relation d'entreprise à entreprise. Il faudra pour ce faire travailler avec les CR au cas par cas, en nous concentrant essentiellement sur la viabilité à long terme du programme et sur l'amélioration de l'accès et de la commodité pour les consommateurs, de sorte qu'un nombre croissant de Néo-Brunswickois voient l'intérêt de retourner et d'échanger leurs RBV, et jugent pratique de le faire.

## LISTE DE TRIS ABRÉGÉE

Au fil des ans, Encorp s'est efforcée de réduire sa liste de tris afin d'améliorer l'efficacité du tri et de l'expédition des RBV pour les exploitants et le personnel des CR. Notre dernière liste de tris révisée, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2024, simplifie le processus de tri de tous les récipients à boisson consignés (qu'il s'agisse de boissons alcoolisées ou non, ainsi que de récipients réutilisables) en le ramenant à 13 catégories (10 tris/sacs et bacs de vrac). L'une des grandes améliorations est le fait d'avoir combiné la plupart des catégories de matériaux similaires pour les boissons non alcoolisées et alcoolisées (aluminium, verre, etc.) en une même catégorie, mesure attendue depuis longtemps, dont se réjouiront tant les exploitants de CR que leur personnel. Nous remettons aux CR des copies de la liste de tris définitive et des nouveaux guides de tris illustrés dès que notre matériel de communication sera prêt.

Concept pour une nouvelle liste de tris révisée en cours d'élaboration.

ALUMINIUM	1
PET (ALCOOLISÉE)	2
PET (NON ALCOOLISÉE) / PEHD TRANSLUCIDE	3
AUTRES PLASTIQUES / POUCHETTES	4
VERRE (VERT)	5
VERRE (VERT) GRAND (ALCOOLISÉE)	6
VERRE (TRANSPARENT)	7
VERRE (TRANSPARENT) GRAND (ALCOOLISÉE)	8
VERRE (BRUN)	9
VERRE (BRUN) GRAND (ALCOOLISÉE)	10
VERRE RÉUTILISABLE (BIÈRE)	11
CARTONS (CONTENANTS MULTICOUCHES + BOÎTES À VIN)	12
ACIER	13

GRAND: > 500ml + PARTAGENT LE MÊME SAC/BAC DE VRAC

encorp re  
RECYCLE

AVRIL 2024

encorp re  
RECYCLE

[www.encorpatl.ca](http://www.encorpatl.ca) info@encorpatl.ca

Pour plus d'information, voici les numéros à composer :

- **HEBERT'S RECYCLING - (506) 773-1880:** Ramassage des récipients (tous les matériaux sauf le verre) et remise des sacs de vrac
- **RAYAN INVESTMENTS - (506) 858-1600:** Ramassage des récipients en verre et remise des sacs de vrac
- **ENCORP ATLANTIQUE - 1-877-389-7320:** Étiquettes et fournitures pour imprimantes

Pour signaler tout incident :

**Gilles Doucette,**  
Directeur des opérations  
Encorp Atlantique,  
(506) 389-7325